



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Comptes administratifs 2022 Budgets primitifs 2023

1. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux conseillers municipaux et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est disponible sur le site internet de la ville : mairietreignac.fr et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le **compte administratif (CA)** est un document qui permet de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du **budget primitif** ont été concrétisées : relevé des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées au cours de l'exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier, comptable de la commune, il y a deux types de comptes qui doivent parfaitement concorder :

- d'une part, **le compte du maire qui est l'ordonnateur (compte administratif)**
- et, d'autre part, **celui du comptable (compte de gestion)**. Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Selon l'article L 2121-31 du CGCT, le compte de gestion du comptable de la commune est en principe soumis aux élus à la même séance du conseil municipal que celle où est examiné le compte administratif.

Le CA de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis à l'autorité préfectorale au plus tard quinze jours après. L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le conseil municipal doit donc au préalable élire un président pour la circonstance.

Au cas où le compte administratif fait apparaître un déficit, celui-ci est reporté au budget primitif de l'exercice suivant (art. L 1612-9 du CGCT). Toutefois, lorsque ce déficit est égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement (s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants) et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la commune les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine (art. L 1612-14 du CGCT).

Le **budget primitif (BP)** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté les comptes administratifs 2022 et a reporté les résultats constatés sur les budgets primitifs 2023 qu'il a voté ce même jour.

Les comptes administratif 2022 ont fait apparaître

- une augmentation de certains postes du fait :

- ♦ de la hausse du coût de l'énergie
- ♦ du transfert des activités de la caisse des écoles vers le budget de la commune à partir du 1^{er} août 2022 (fin d'année scolaire 2021-2022) comme prévu par délibérations du 12 avril 2022 (512042022 et 712042022),
- ♦ de la location de 2 maisons que la commune a pu louer à des particuliers
- ♦ du transfert du stock (voirie, de candélabres et de la réserve incendie) du budget du lotissement de la zone d'activité Verrière vers le budget principal car tous les lots étaient vendus, entraînant la clôture du budget du lotissement de la Verrière.

- ♦ des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux (ressuivi de la couverture de l'église Notre Dame des bans, remise en état d'un logement de la cité administrative, réparation d'un câble d'alimentation de l'espace Guy Merle).
- ♦ du recours à des agents contractuels en raison de l'absence de titulaires et de saisonniers.
- ♦ des cessions du village vacances et du bâtiment de la zone de la Verrière qui ont évité le recours à l'emprunt en 2022.
- ♦ des taux d'imposition.

Les investissements se sont poursuivis par :

- l'achat de terrains et de matériel dont une épaveuse, de mobilier, barrières, stands et décoration de noël ainsi que la création d'un nouveau site interne et la réfection des coffrets électriques
- la poursuite de la restructuration des cimetières
- le remplacement d'horloges pour programmer l'extinction partielle de l'éclairage public et la pose de luminaires aux abords du snack
- des travaux de rénovation de plusieurs bâtiments (maison du stade qui est louée à la MAM, snack de la plage loué à Sweet Barousse)
- la réfection de plusieurs voies.
- le démarrage d'études d'aménagement du bourg et de réfection des réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable

Les grandes orientations pour l'année 2023 sont en matière d'investissement :

- La réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées avec création d'un poste de refoulement ainsi que et d'eaux pluviales, dans le centre du bourg
- L'aménagement paysager de l'entrée du bourg côté Tulle
- L'achat d'un camion et d'un plaque vibrante et divers matériel
- L'éclairage public
- Les travaux en faveur d'économies d'énergie sur le bâtiment place de la république
- La fin de la rénovation des tableaux de la chapelle des pénitents
- L'aménagement d'un local « place Jean Moulin » pour la maison France Service
- La création d'une micro crèche
- La réfection de voies (chemin de coudert et VC de la plage)
- Les études relatives aux aménagements du bourg
- Des travaux en régie (réfection de la grande salle polyvalente espace Guy Merle, terrasse du snack, rénovation de l'éclairage du gymnase, terrasse chalet station sports nature, clôture du stade André Barrière....)

Les dépenses de fonctionnement seront limitées pour permettre de dégager plus d'autofinancement de financer les investissements afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les taux d'imposition sont maintenus. Une hausse des bases

L'intégration totale des dépenses et recettes relatives au fonctionnement de l'école et de la cantine.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

a) Les dépenses de fonctionnement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT							
	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		Evolution BP2023/CA2022
Charges à caractère général	643 650,00	31%	594 931,21	16%	92%	720 476,91	35%	125 545,70 121%
Charges de personnels et frais assimilés	850 351,00	41%	838 262,14	23%	99%	882 772,00	43%	44 509,86 105%
Autres charges de gestion courante (- en 2023 car fin budget CDE)	336 226,12	16%	332 408,29	9%	99%	146 403,75	7%	- 186 004,54 44%
Charges financières (tx variable ne hausse en 2023)	28 861,70	1%	28 861,68	1%	100%	45 000,00	2%	16 138,32 156%
Charges exceptionnelles (En 2022 Intégration du budget Lotissement de la Verrière et en 2023 versement au CEN Mesure compensatoire zone humide)	81 863,00	4,0%	73 054,00	2,0%	89%	11 750,00	0,6%	- 61 304,00 16%
Dotations aux provisions		0,0%				1 073,26		
Atténuation de produits (FNGIR)	70 983,00	3%	70 983,00	2%	100%	70 983,00	3%	idem idem
Dépenses imprévues	1 000,00	0,05%				1 000,00	0,049%	1 000,00
Virement à la section d'investissement	29 564,91	1%				142 399,89	7%	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissement Subv° EHPAD et CIS Vente de biens et intégration Lot Verrière)	11 977,23	0,6%	1 758 711,70	47,6%	14684%	11 835,00	0,6%	- 1 746 876,70 1%
TOTAL DES DEPENSES	2 054 476,96	100%	3 697 212,02	100%		2 033 693,81	100%	- 1 663 518,21 55%

– **Charges à caractère général :**

Achat de fourniture non stockées (eau, électricité factures de fin d'année 2022 payées en 2023, combustibles augmentation des tarifs, carburant, alimentation ALSH et Colis de fin d'année, cantine scolaire en hausse du fait de l'intégration des dépenses du budget de la caisse des école, fournitures diverses, travaux en régie)

Services extérieurs (locations, entretiens des biens communaux réalisés par des entreprises, maintenance des installations électriques, des chaudières, des portes électriques, des cloches, des extincteurs, du standard et des défibrillateurs, assurances notamment des véhicules en hausse du fait de l'achat de nouveau matériel et véhicule pour le service technique ...)

Autres services extérieurs (honoraires liés principalement aux enquêtes publiques, à la rédaction d'actes et à la DSP de la micro-crèche en 2023, frais d'insertion, fêtes et cérémonies dont en 2022 les mondiaux descente de canoë-kayak, raid-trail, mad-jacques, petites cités de caractère, transport ALSH dont le séjour en juillet 2023 et journée à Rolland Garros, frais d'affranchissement, frais de télécommunication, concours divers- cotisations, frais de nettoyage de locaux)

Impôts et taxes (taxes foncières, sur les véhicules, taxe de séjour....)

– **Charges de personnels et frais assimilés :** Remplacement d'agents en congé maladie, recrutement d'agents contractuels pour faire le ménage de l'école Camille Fleury en raison de la Covid19. En 2023, remplacement d'un agent parti en retraite en février. La prise en charge des frais de surveillance de la baignade pendant l'été 2023

Agents titulaires (18.5ETP / 19 agents)

- 3 agents dans la filière administrative à temps complet affectés au secrétariat de la mairie dont 1 en CLM
- 2 agents de la filière animation à temps complet affectés à la garderie, cantine, ALSH
- 14 emplois dont 13 pourvus dans la filière technique dont 2 à temps non complet affectés au service technique (8 agents), à l'encadrement des élèves de maternelle pendant le temps scolaire et cantine (2 agents dont 1 agent en CLM), à la cantine pour confection des repas-service-nettoyage et entretien des locaux (3 agents)

Agents contractuels : 1 agent de remplacement au secrétariat de la mairie, 1 agent de remplacement à l'école ATSEM, 1 agent d'entretien l'école + 2 agents d'animation pendant les vacances scolaires et activités périscolaires + 2 agents à temps non complet mis à disposition de l'association « les amis de Treignac » en juillet et août pour l'accueil au musée des arts et traditions.

– **Autres charges de gestion courante :**

Droits d'utilisation de logiciels

Indemnités des élus Monsieur le maire puis les adjoints proposent de diminuer de 10 000€ les indemnités perçues pour permettre de dégager une part d'autofinancement supérieure.

Créances admises en non-valeur prévues en 2023

Participation obligatoire au SDIS (Contribution au fonctionnement + Dotation de transfert)

Contributions aux organismes de regroupement (PNR, FDEE lors de travaux sur le réseau téléphonique)

Contributions au titre de la politique de l'habitat (mise en place d'aides communales à la réalisation de travaux au titre de la politique de l'habitat)

Subventions aux associations

– **Charges financières :** Intérêts d'emprunts avec un taux variable qui augmente en 2023

- **Charges exceptionnelles** : Secours et dots, autres charges exceptionnelles (en 2022 Intégration du budget de la ZA de la Verrière au 6748 et en 2023 paiement de la contribution zone humide du pré départ)
- **Atténuation de produits** : FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, créé en 2011, lors de la suppression de taxe professionnelle)
- **Dépenses imprévues**
- **Opérations d'ordre de transferts entre sections** : Amortissement d'une subvention versée au SDIS pour travaux du CIS et la participation aux frais de rénovation des armoires d'éclairage public + écriture lors de la vente de biens
- **Virement à la section d'investissement (capacité d'autofinancement)** : L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau 142 399.89€.

b) Les recettes de fonctionnement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT							
	BUDGET 2022	CA 2022	Réalisations	BUDGET 2023	Evolution BP2023/CA2022			
Atténuations de charges (Remboursement IJ)	40 000,00	2%	46 053,98	1%	115%	45 000,00	2%	- 1 053,98 98%
Produits de services et ventes diverses (Redevances ALSH Concessions Remboursement defrais par budgets CDE et Eaux)	313 048,07	15%	328 639,15	9%	105%	132 632,79	7%	- 196 006,36 40%
Impôts et taxes	1 078 080,00	52%	1 084 509,42	28%	101%	1 136 636,00	56%	52 126,58 105%
Dotations et participations	488 303,89	24%	485 516,69	13%	99%	557 177,53	27%	71 660,84 115%
Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles)	93 970,00	5%	94 600,82	2%	101%	94 500,00	5%	- 100,82 100%
Produits exceptionnels (Doms, vente de biens, remboursement sinistres)	16 575,00	1%	446 592,97	12%	2694%	8 575,00	0%	- 438 017,97 2%
Reprise sur dépréciations des actifs circulants						865,00		
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Travaux en régie)	24 500,00	1,2%	1 349 808,55	35,2%	5509,4%	30 000,00	1,5%	- 1 319 808,55 2%
Excédent de fonctionnement	31 712,59	2%				28 307,49		
TOTAL DES RECETTES	2 054 476,96	102%	3 835 721,58	100%		2 033 693,81	100%	- 1 802 027,77

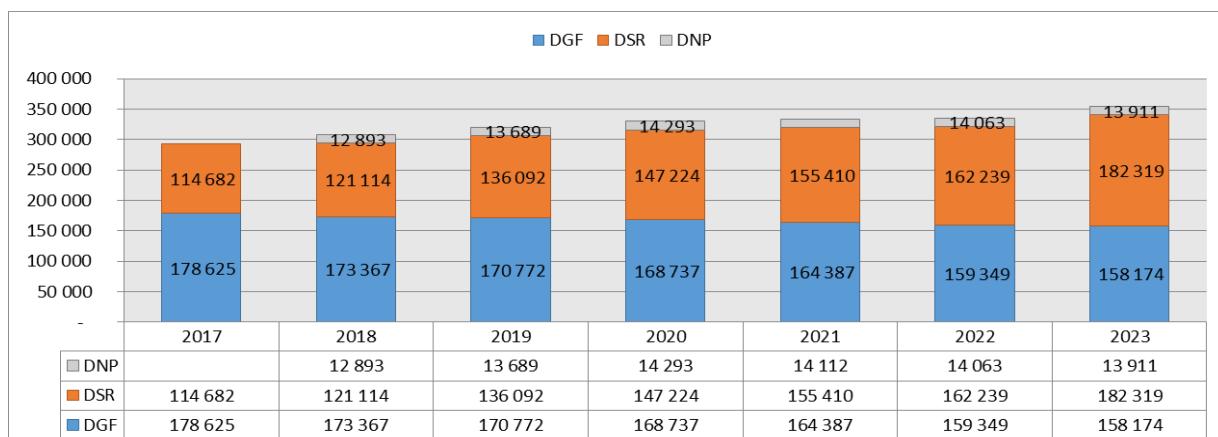
- **Atténuations de charges** : Remboursement sur rémunération du personnel en congé maladie
- **Produits de services et ventes diverses** : Coupe de bois - Concessions dans les cimetières - Redevances d'occupation du domaine public communal (par Orange, Enedis, Antargaz), des services périscolaires, de la cantine - Remboursement des frais de personnel par le budget de l'eau - Remboursement de frais par d'autres redevables (locataires).
- **Impôts et taxes** : Impôts directs locaux (TFNB et TFB) taux inchangés en 2023, mais bases locatives en hausse +7.1% - Attributions de compensation - Droits de place - TADEM (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement et de Mutation)

		Impôts directs locaux 73111				
	Taxe	Base imposition Base locative augmentée de 7,1%	Taux	Produit	Variation €	
2023	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale...) taux 2019 figé 13,45%	1 191 944,00	13,45%	160 316,47		
	TFB (communal 16,60% + départemental 21,35%)	2 308 000,00	38,33%	884 656,40		
	TFNB	51 900,00	40,14%	20 832,66		
	Coefficient correcteur (à déduire)			301 935,00		
				763 870,53	64 232,45	
2022	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale...) taux 2019 figé 13,45%			136 490,00		
	TFB (communal 16,60% + départemental 21,35%)	2 162 000,00	38,33%	828 694,60		
	TFNB	48 200,00	40,14%	19 347,48		
	Coefficient correcteur (à déduire)			284 894,00		
				699 638,08	23 622,79	
2021	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale...) taux 2019 figé 13,45%			132 002,00		
	TFB (communal 16,60% + départemental 21,35%)	2 115 816,00	37,95%	802 457,00		
	TFNB	46 581,00	39,74%	18 511,29		
	Coefficient correcteur (à déduire)			276 955,00		
				676 015,29	- 43 403,68	
2020	TH non voté	2 363 295,00	13,45%	317 863,18		
	TFB	2 305 984,00	16,60%	382 793,34		
	TFNB	47 213,00	39,74%	18 762,45		
				719 418,97	651,00	
2019	TH	2 399 430,00	13,45%	322 723,34		
	TFB	2 270 477,00	16,60%	377 466,18		
	TFNB	46 750,00	39,74%	18 578,45		
				718 767,97	10 190,48	
2018	TH	2 336 846,00	13,45%	314 305,79		
	TFB	2 264 643,00	16,60%	376 138,74		
	TFNB	45 629,00	39,74%	18 132,96		
				708 577,49	13 129,72	

Le coefficient de revalorisation 2023 de la valeur locative des locaux d'habitation, des terrains et des locaux industriels est de 1,071 soit +7,1 %. **Le taux de taxe d'habitation (TH)**, qui était figé entre 2020 et 2022 sur son niveau de 2019, peut à nouveau être modifié (en respectant les règles de lien décrites ci-dessous) et **doit obligatoirement être mentionné dans la délibération de vote des taux (qu'il soit modifié ou non) aux côtés des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB)**. Ce taux de TH s'applique dorénavant aux résidences secondaires ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

– Dotations et participations :

DGF – DSR - Dotation de péréquation – FCTVA - Compensation de l'Etat au titre des exonérations – Dotations pour les titres sécurisés



Compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes TFB TFNB au 74834			
	Taxe	Montant	Variation €
2023			
	TFB	106 441,00	
	TFNB	2 437,00	
		108 878,00	7 007,00
2022			
	TFB	99 425,00	
	TFNB	2 446,00	
		101 871,00	3 204,00
2021			
	TFB	96 221,00	
	TFNB	2 446,00	
		98 667,00	67 421,00
2020	TH non voté	28 125,00	
	TFB	668,00	
	TFNB	2 453,00	
		31 246,00	- 1 669,00
2019	TH	29 809,00	
	TFB	644,00	
	TFNB	2 462,00	
		32 915,00	2 926,00
2018	TH	26 987,00	
	TFB	605,00	
	TFNB	2 397,00	
		29 989,00	- 806,00

- **Autres produits de gestion courante** : Loyers (en 2023, prévisions en baisse car 1 local libéré par la DGFIP en janvier 2023)
- **Produits exceptionnels** : Libéralités reçues (Dons) - Autres produits exceptionnels (remboursements de sinistres par l'assurance)
- **Opérations d'ordre de transferts entre sections** (Travaux en régie)
- **Excédent de fonctionnement** : L'excédent de fonctionnement de ~~339 488,10€~~ couvrira partiellement le besoin de financement de la section d'investissement.

3. **La section d'investissement**

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

- a) **Les dépenses d'investissement** font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
 - **Acquisitions** de terrains, matériel, de biens immobiliers,
 - **Etudes et de travaux** soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - **Remboursement du capital des emprunts**
 - **Opérations d'ordre** (travaux en régie – Intégration de frais d'études suivies de travaux)

LIBELLE	INVESTISSEMENT						Evolution BP2023/CA2022
	BUDGET 2022	CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		
Résultat reporté ou anticipé Déficit	311 144,94	14,4%					- 0%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 500,00	1,1%	132 287,81	4,9%	540,0%	54 131,55	-2% - 78 156,26
Emprunts et dettes assimilées Op° financières	159 541,65	7,4%	1 485 358,23	55,1%	931,0%	290 015,42	-38% - 1 195 342,81
Immobilisations en cours	204 500,00	-9%					
Opérations patrimoniales	107 795,82	5%				62 290,00	4% 62 290,00
Autres immo en cours	1 000,00	0%					
TERRAINS	25 121,00	1,2%	20 265,12	0,8%	80,7%	2 730,00	-1% - 17 535,12
MATERIEL	113 918,80	5,3%	100 803,97	3,7%	88,5%	31 444,00	-2% - 69 359,97
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	12 872,00	0,6%	4 982,48	0,2%	38,7%	18 648,93	1% 13 666,45
BATIMENTS	376 850,00	17,4%	166 166,69	6,2%	44,1%	203 995,00	6% 37 828,31
MICRO CRECHE	358 000,00	16,5%	18 295,03	0,7%	5,1%	468 404,97	27% 450 109,94
AMENAGEMENTS DE LOISIRS	587 331,41	27,1%	546 955,80	20,3%	93,1%	7 529,00	-20% - 539 426,80
VOIRIE	227 298,20	10,5%	211 600,00	7,8%	93,1%	82 110,44	-3% - 129 489,56
PAB PLACE DU COLLEGE	30 000,00	1,4%	5 385,00	0,2%	18,0%	29 528,00	4% 24 143,00
PAB CENTRE BOURG	21 000,00	1,0%				58 500,00	4% 58 500,00
EAUX PLUVIALES	15 000,00	0,7%	4 448,04	0,2%		361 854,96	21% 357 406,92
TOTAL DES DEPENSES	2 166 873,82	100%	2 696 548,17	100%		1 671 182,27	100% - 1 025 365,90

b) Les recettes d'investissement détaillées en opérations, sont :

- **Recettes patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) – Vente du bâtiment sur la zone de la Verrière et du village vacances – Crédit sur Lotissement de la Verrière (Intégration du budget de la ZA de la Verrière)
- **Les subventions d'investissements** en lien avec les projets de l'Etat (DETR et DSIL), du Conseil départemental de la Corrèze (notamment contrats 2020-2021 et 2021-2023), de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe, du PETR.
- **Emprunts**
- **FCTVA**

LIBELLE	INVESTISSEMENT						Evolution BP2023/CA2022
	BUDGET 2022	CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		
Virement de la section de fonctionnement	29 564,91	1%				142 399,89	9% 142 399,89
Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 977,23	1%	1 661 901,86	58%	13876%	35 966,55	-56% - 1 625 935,31
Excédent de fonctionnement	339 488,10	16%				110 202,07	7%
Dotations, fonds divers et réserves	93 104,42	4%	432 899,11	15%	465%	128 773,35	-7% - 304 125,76
Emprunts et dettes assimilées	363 300,40	17%	250,00	0%	0%	647 493,83	39%
Opérations patrimoniales	107 795,82	5%	107 795,82	3,7%	100%	62 290,00	4%
Autres immobilisations financières	172 807,20	8,0%	172 807,20	6,0%	100,0%		
Produits de cession d'immobilisation	413 766,00	19,1%					
Immobilisations corporelles			38 272,00	1,3%			
TERRAINS	2 800,00	0,1%			0,0%	500,00	0,0% 500,00
MATERIEL	9 412,00	0,4%	8 140,00	0,3%	86,5%		- 8 140,00 0%
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX							0,0%
BATIMENTS	131 761,38	6%	163 130,08	6%	124%	152 783,18	3% - 10 346,90
MICRO CRECHE	96 000,00	4,4%				320 000,00	19% 320 000,00
AMENAGEMENTS DE LOISIRS	310 435,36	14%	115 473,92	4%	37%	1 875,00	-4% - 113 598,92
VOIRIE	84 661,00	4%	119 360,37	4%	141%	22 834,00	-3% - 96 526,37
ZA VERRIERE			58 537,84	2%			
PAB PLACE DU COLLEGE						15 334,80	1% 15 334,80
PAB CENTRE BOURG						30 730,00	2% 30 730,00
EAUX PLUVIALES							
TOTAL DES RECETTES	2 166 873,82	100%	2 878 568,20	100%		1 671 182,67	100% - 1 207 385,53

c) L'affectation du résultat

Fonctionnement			Investissement					
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent			
A Résultat CA 2021			Résultat CA 2021	311 144,94				
C CA 2022	3 697 212,02	3 835 721,58	CA 2022	2 696 548,17	2 878 568,20			
A+C Totaux	3 697 212,02	3 835 721,58	Totaux	3 007 693,11	2 878 568,20			
Résultat total 2022	138 509,56		Résultat total 2022	129 124,91				
Besoin de financement 001			129 124,91			Excédent de financement 001		
Restes à réaliser (RAR)			423 560,34	442 483,18		Excédent de financement des RAR		
Besoins de financement des RAR				18 922,84				
Besoins total de financement			110 202,07			Excédent total de financement		
2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2022 la somme de								
110 202,07 au compte 1068 Investissement								
28 307,49 au compte 002 Fonctionnement								

d) Les autres budgets

A partir du 1^{er} janvier 2023, les factures relatives à l'abonnement et à la consommation d'eau potable seront encaissées sur le budget du service de l'eau et les factures relatives à l'assainissement seront encaissées sur le budget assainissement (partie SUEZ et partie communale) avec mention de la TVA

➤ Budgets annexes

• Service de l'eau – Gestion en régie

Section de fonctionnement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT							
	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		Evolution BP2023/CA2022
Charges à caractère général (Fournitures de petit équipement - Entretien réparation réseaux - Analyses d'eau - Frais de télécommunication – Remboursement de frais au budget principal)	98 701,00	16%	51 658,54	14%	52%	270 773,01	46%	219 114,47 524%
Charges de personnel et frais assimilés	31 794,00	5%	31 794,00	8%		40 176,79		
Atténuation de produit (revertement à Agence Adour Garonne)	40 000,00	7%	37 085,00	10%	93%	62 121,00	11%	25 036,00 168%
Autres charges de gestion courante (revertement au budget assainissement de la part assainissement)	209 000,00	35%	197 316,76	52%	94%	1 161,22	0%	- 196 155,54 1%
Charges financières (Intérêts d'emprunts et ICNE)	471,90	0%	471,90	0%	100%	291,21	0%	- 180,69 62%
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	5 200,00	0,9%	1 917,69	0,5%	37%	4 500,00	0,8%	2,35 235%
Dotations aux amortissements et provisions (Amortissement de nouveaux investissements)	10 000,00	1,7%				66 547,80	11,4%	
Dépenses imprévues	3 000,00	0,50%						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 689,00	9,56%	57 689,00	15,3%	100%			
Virement à la section d'investissement	147 324,33	24%				136 748,86	23%	
TOTAL DES DEPENSES	603 180,23	100%	377 932,89	100%		582 319,89	93%	204 387,00 154%

FONCTIONNEMENT								
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		Evolution BP2023/CA2022
Produits de services et ventes (vente d'eau) □	396 665,18	66%	551 434,39	100%	139%	185 670,03	32%	- 365 764,36 34%
Autres produits de gestion courante (FCTVA)	2 345,81	0%	2 245,81		96%	1 405,79	0%	- 840,02
Produits exceptionnels (subv° d'investissement)	1 500,00	0%		0%	0%	17 712,00	3%	17 712,00 #DIV/0!
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Travaux en regic)	20 612,00	3,4%		0,0%	0,0%	2 000,00	0,3%	2 000,00 #DIV/0!
reprise sur dépréciations des actif circulants						1 161,22		1 161,22
Excédent de fonctionnement reporté	182 057,24	30%				374 370,85	64%	
TOTAL DES RECETTES	603 180,23	100%	553 680,20	100%		582 319,89	100%	28 639,69 105%

Section d'investissement

INVESTISSEMENT								
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		Evolution BP2023/CA2022
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Subv° d'investissement Travaux en régie)	20 612,00	11,7%	16 536,30	52,3%	80,2%	17 612,00	3,0%	1 075,70
Emprunts (remboursement capital)	5 400,00	3,1%	5 400,00	17,1%	100,0%	5 400,00	0,9%	-
Intégration des frais d'études	4 890,00	2,8%				11 562,06	2,0%	11 562,06
MATERIEL Logiciel eau en 2022	2 994,00	1,7%	2 994,00	9,5%	100,0%			
SDAEP						9 638,38	1,6%	9 638,38
PERIMETRE SOURCES	400,00	0,2%				400,00	0,1%	400,00
CENTRE BOURG	141 885,00	80,5%	6 672,06	21,1%	4,7%	545 866,44	92,4%	539 194,38
TOTAL DES DEPENSES	176 181,00	100%	31 602,36	100%		590 478,88	100%	558 876,52

INVESTISSEMENT								
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		Evolution BP2023/CA2022
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements, Intégration frais d'études)	57 689,00	17,3%	57 689,00		100,0%	58 809,85	10,0%	1 120,85
PERIMETRE DES SOURCES							0,0%	-
SCHEMA EAU POTABLE						6 526,71	1,1%	6 526,71
CENTRE BOURG (Aide Agence de l'eau Adour Garonne)	22 770,00	6,8%				225 900,00	38,3%	225 900,00
Opérations patrimoniales	4 890,00	1,5%				11 562,06	2,0%	11 562,06
FCTVA						24 930,25	4,2%	24 930,25
Virement de la section de fonctionnement	147 324,33	44%				136 748,86	23%	136 748,86
Excédent d'investissement reporté	99 914,51	30%				126 001,15	21,3%	126 001,15
TOTAL DES RECETTES	332 587,84	100%	57 689,00	0%		590 478,88	100%	532 789,88

Affectation du résultat

Fonctionnement			Investissement					
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent			
Libellé			Libellé					
Résultat CA 2021	182 057,24		Résultat CA 2021	99 914,51				
CA 2022	377 932,89	570 246,50	CA 2022	31 602,36	57 689,00			
Totaux	377 932,89	752 303,74	Totaux	31 602,36	157 603,51			
Résultat total 2022	374 370,85		Résultat total 2022		126 001,15			
			Besoin de financement 001		126 001,15			
			Restes à réaliser (RAR)	9 023,44	75 900,00			
			Besoin de financement des RAR		66 876,56			Excédent de financement des RAR
			Besoin total de financement		192 877,71			Excédent total de financement
2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2022 la somme de								
			au compte 1068 Investissement					
			374 370,85		au compte 002 Fonctionnement			

- **Service assainissement – DSP concession à SUEZ (HT à partir du 01/01/2022)**
Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT								
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		Evolution BP2023/CA2022
Charges à caractère général (SATESE - curage réseau et passage caméra) et en 2021 Bureau d'étude pour nouvelle DSP	6 725,00	3%	4 686,60	2%	70%	7 900,00	2%	3 213,40 169%
Atténuation de produits						11 589,00		
Autres charges de gestion courante (versement à SUEZ des factures encaissées)	110 000,00	47%	143 575,24	74%	131%	150 000,00	32%	6 424,76 104%
Charges financières (Intérêts d'emprunts et ICNE)	2 422,70	1%	2 422,70	1%	100%	1 946,62	0%	- 476,08 80%
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	350,00	0,1%				500,00	0,1%	
Dotations aux amortissements et provisions (Amortissement de nouveaux investissements)	44 283,04	18,9%	44 283,04	22,7%	100%	44 248,00	9,5%	- 35,04 100%
Virement à la section d'investissement	70 219,51	30%				248 466,00	53%	
TOTAL DES DEPENSES	234 000,25	100%	194 967,58	100%		464 649,62	98%	269 682,04 238%
FONCTIONNEMENT								
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023		Evolution BP2023/CA2022
Produits de services et ventes (versement de la part assainissement du budget eau)	167 916,00	72%	396 032,95	94%	236%	171 589,00	37%	- 224 443,95 43%
Produits exceptionnels (subv° d'investissement)	26 231,00	11%	26 071,00	6%	99%	26 071,00	6%	- 100%
Excédent de fonctionnement reporté	39 853,25	17%				266 989,62	57%	
TOTAL DES RECETTES	234 000,25	100%	422 103,95	100%		464 649,62	100%	42 545,67 110%

Section d'investissement

INVESTISSEMENT							
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Subv° d'investissement)	26 071,00	3,2%	26 071,00	43,2%	100,0%	26 071,00	1,4% -
Emprunts (remboursement capital)	20 666,68	2,5%	20 666,68	34,3%	100,0%	20 666,68	1,1% -
GROSSES REPARATIONS		0,0%	1 224,15	2,0%		883,01	
CENTRE BOURG	769 613,70	94,3%	12 378,30	20,5%	1,6%	1 796 688,80	97,4% 1 784 310,50
TOTAL DES DEPENSES	816 351,38	100%	60 340,13	100%		1 844 309,49	100% 1 783 969,36

INVESTISSEMENT							
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022		Réalisations	BUDGET 2023	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements, Intégration frais d'études)	44 283,04	5,2%	44 283,04	91,9%	100,0%	44 248,00	2,4% - 35,04
CENTRE BOURG (Aide Agence Adour Garonne)	713 818,00					1 533 607,29	83,2% 1 533 607,29
Virement de la section de fonctionnement	70 219,51	1806%				248 466,00	13%
FCTVA	3 887,45	0,5%	3 887,45	8,1%	100,0%	9 747,38	0,5% 5 859,93
Excédent d'investissement reporté	18 143,38					8 240,82	0,4%
TOTAL DES RECETTES	850 351,38	1812%	48 170,49	100%		1 844 309,49	100% 1 796 139,00

Affectation du résultat

Fonctionnement			Investissement							
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent					
A Résultat CA 2021		39 853,25	Résultat CA 2021		18 143,38					
C CA 2022	194 967,58	422 103,95	CA 2022	58 073,05	48 170,49					
A+C Totaux	194 967,58	461 957,20	Totaux	58 073,05	66 313,87					
Résultat total 2022	266 989,62		Résultat total 2022		8 240,82					
			Besoin de financement 001		8 240,82	Excédent de financement 001				
			Restes à réaliser (RAR)	43 118,00	713 818,00	Excédent de financement des RAR				
			Besoin de financement des RAR		670 700,00					
			Besoin total de financement		678 940,82	Excédent total de financement				
2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2022 la somme de										
au compte 1068 Investissement										
266 989,62 au compte 002 Fonctionnement										

Budget de la Caisse des écoles

Les dépenses et recettes du CA porte sur la fin de l'année scolaire 2021-2022 soit du 01/01/2022 au 31/07/2022. A compter du 01/08/2022, les dépenses et recettes relative aux activités scolaires et de cantine sont enregistrées sur le budget principal qui gère déjà le personnel, l'entretien du bâtiment et les remboursement d'emprunt du regroupement scolaire

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022	
Charges à caractère général (Eau, Electricité, Gaz – Repas payés au collège – Fourniture d'entretien – Fournitures scolaires – Location mobilier – Maintenance – Transports - Frais télécommunication – Remboursement des frais de personnel au budget principal)	286 085,77	98%	285 090,72	100%
Autres charges de gestion courante (Admission non valeur)	1 000,00	0%		
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	1 000,00	0,3%	1 404,00	0,5%
Provisions pour risque et charge	1 500,00	0,5%		
Dépenses imprévues	500,00	0,2%		
Virement à la section d'investissement	748,69	0%		
TOTAL DES DEPENSES	290 834,46	100%	286 494,72	100%

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022	
Produits de services et ventes (vente repas cantine) □	20 000,00	7%	23 008,30	9%
Dotations et participations (Participations communales)	228 818,60	79%	228 818,61	90%
Produits divers de gestion courante	250,00	0%		
Produits exceptionnels (subv° d'investissement)	2 000,00	1%	1 096,67	0%
Excédent de fonctionnement reporté	39 765,86	14%		
TOTAL DES RECETTES	290 834,46	100%	252 923,58	100%

Section d'investissement

INVESTISSEMENT				
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022	
Opérations d'équipement	1 296,00	100,0%	1 296,00	
Déficit d'Investissement reporté		0%		
TOTAL DES DEPENSES	1 296,00	100%	1 296,00	0%

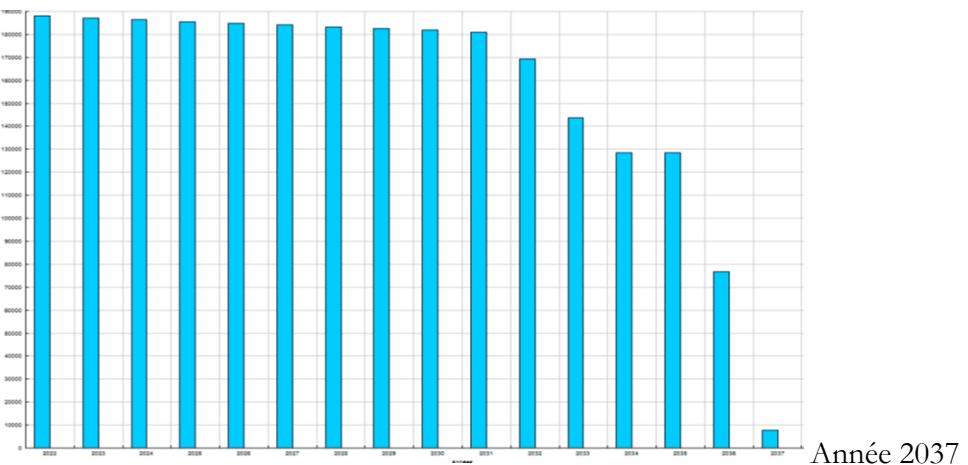
INVESTISSEMENT				
LIBELLE	BUDGET 2022		CA 2022	
Opérations d'équipement (subventions)	540,00	41,7%	540,00	98,7%
Opérations financières (FCTVA)	7,31	0,6%	7,31	1,3%
Virement de la section de fonctionnement	748,69	57,8%		
TOTAL DES RECETTES	1 296,00	100%	547,31	100%

Affectation du résultat

Fonctionnement			Investissement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2021	72 613,20		Résultat CA 2021		122 509,00
CA 2022	50 298,20	122 911,40	CA 2022	172 807,20	50 298,20
Totaux			Totaux		
Résultat total 2022	122 911,40		Résultat total 2022		172 807,20
			Besoin de financement 001	172 807,20	Excédent de financement 001
			Restes à réaliser (RAR)		
			Besoin de financement des RAR		Excédent de financement des RAR
			Besoin total de financement		Excédent total de financement

e) Etat de la dette

Budget Principal 190 000€



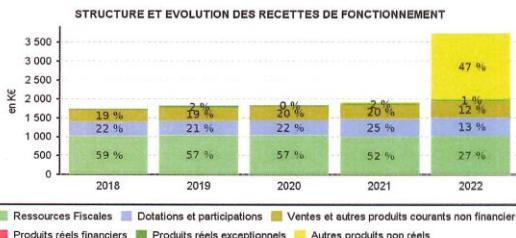
Budget Eau :	11 350,80						
	2023	2024					
Renégociation embouteillage	5 767,20	5 583,60					
Dettes annuelles (Total des échéances)	5 767,20	5 583,60					
Budget assainissement :			140 240,07				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
les Bariousses	10 680,00	10 340,00					
Diagnostic assainissement	12 109,75	11 963,61	11 817,48	11 671,35	11 525,21	11 379,08	11 232,95
Dettes annuelles (Total des échéances)	24 812,75	22 303,61	11 817,48	11 671,35	11 525,21	11 379,08	11 232,95
	2030	2031	2032	2033			
Diagnostic assainissement	11 086,81	10 940,68	10 794,55	2 675,60			
Dettes annuelles (Total des échéances)	11 086,81	10 940,68	10 794,55	2 675,60			
Budget principal :			2 383 767,88				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Regroupement scolaire	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00
Regroupement scolaire (TX variable)	37 407,74	38 758,42	38 457,57	38 153,14	37 845,06	37 535,47	37 219,93
Salle des fêtes	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Divers Travaux 2017	12 188,00	12 056,00	11 924,00	11 792,00	11 660,00	11 528,00	11 396,00
Travaux divers 2018	22 705,76	22 431,76	22 157,76	21 883,76	21 609,76	21 335,76	21 061,76
Divers investissements 2019	21 923,76	21 733,76	21 543,76	21 353,76	21 163,76	20 973,76	20 783,76
Divers investissements 2020	28 754,01	28 588,68	28 423,35	28 258,01	28 092,68	27 927,35	27 762,01
Dettes annuelles (Total des échéances)	192 773,27	193 362,62	192 300,44	191 234,67	190 165,26	189 094,34	188 017,46
	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Regroupement scolaire	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	24 896,09	
Regroupement scolaire (TX variable)	36 577,48	36 250,46	35 919,53	35 584,62	35 245,71	34 902,74	8477,37
Salle des fêtes	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Divers Travaux 2017	11 132,00						
Travaux divers 2018	20 513,76	20 239,76	5 017,13				
Divers investissements 2019	20 403,76	20 213,76	10 035,63				
Divers investissements 2020	27 431,35	27 266,01	27 100,68	26 935,35	26 769,81		
Dettes annuelles (Total des échéances)	185 852,35	173 763,99	147 866,97	132 313,97	131 809,52	79 798,83	8 477,37

f) Ratios - Etats de valorisation des données 2022 - Extraits du document de valorisation financière et fiscale 2022 de la DGFIP

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVE, IFER, TASCOM, FNIGIR) nets des reverssements.
2. Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



REPÈRES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	736	480	479	477
Dotations et participations	353	272	241	227
Ventes et autres produits courants non financiers	325	136	119	120
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	18	16	10	9

Strate de référence :

Population : 1377

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

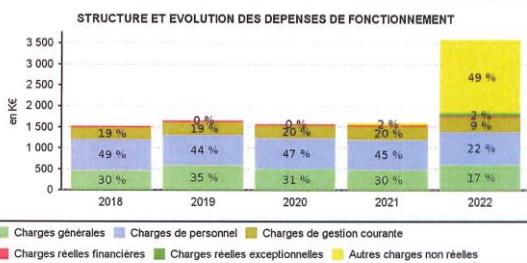
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Ressources Fiscales	100,60 %
Dotations et participations	99,43 %
Produits courants	110,00 %
Produits financiers	0,00 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



REPÈRES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	432	252	231	229
Charges de personnel	575	357	324	298
Charges de gestion courante	241	97	117	117
Charges réelles financières	21	13	11	12
Charges réelles exceptionnelles	53	2	3	4

Strate de référence :
Population : 1377
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

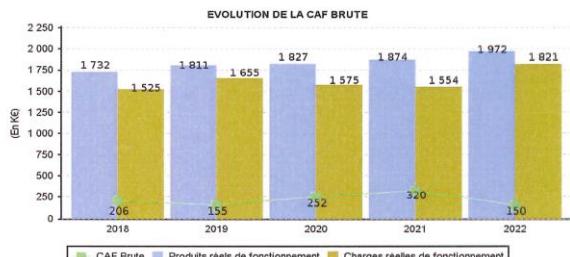
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Charges générales	92,43 %
Charges de personnel	98,58 %
Charges de gestion courante	98,86 %
Charges réelles financières	100,00 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

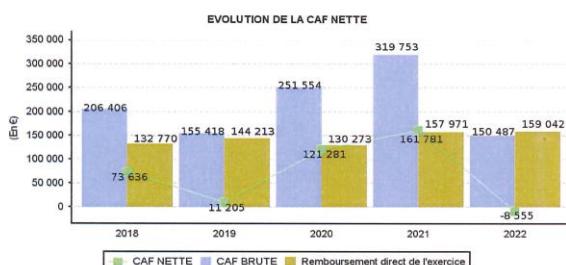
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

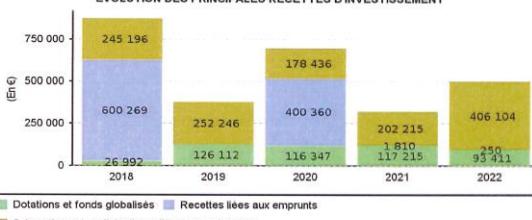


Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPÈRES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	880	391	307	328
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	116	86	67	71

REPÈRES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	68	54	49	56
Recettes liées aux emprunts	0	86	69	81
Subventions et participations d'équipement reçues	295	157	85	97

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dépenses directes d'équipement (1) 71,45 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2) 99,69 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dotations et fonds globalisés 100,33 %
Recettes liées aux emprunts (3) 0,07 %
Subventions et participations d'équipement reçues 63,95 %

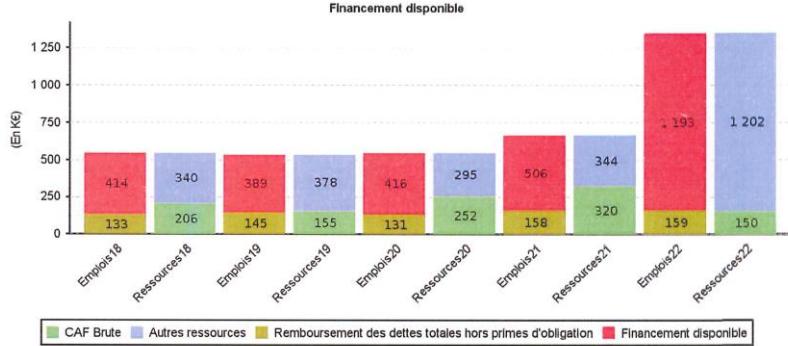
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

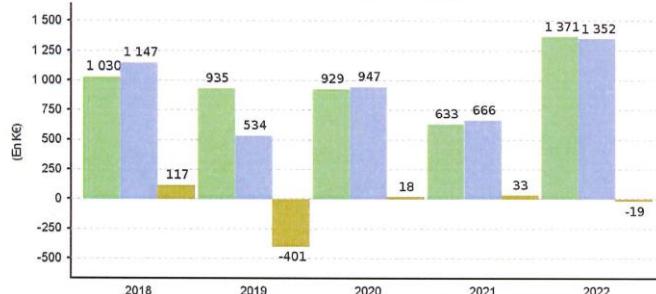
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélevement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

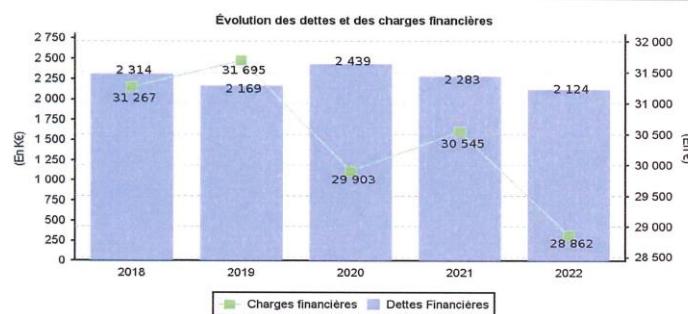
■ Variation des emplois stables d'investissement ■ Variation des ressources stables d'investissement
■ Impact sur le fonds de roulement

BILAN EN 2022

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 19 958 180	Ressources propres 17 848 549
Actif circulant 22 758	Dettes financières 2 123 810
Trésorerie 506 853	Fonds de roulement net global 14 179
	Passif circulant 515 432
	BFR -492 674

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 506 853$$

Endettement

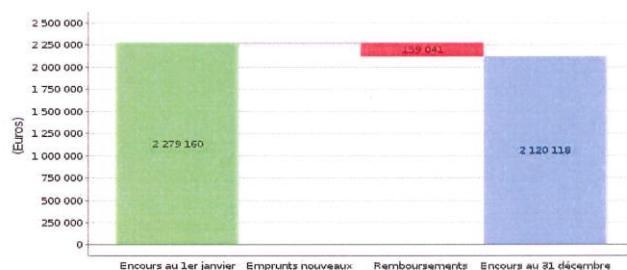


L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2022



Eléments concernant la fiscalité directe locale

Les bases

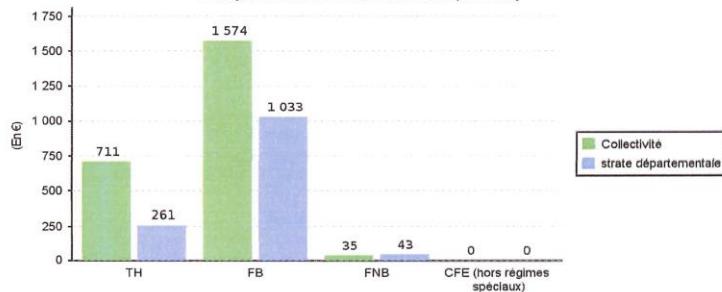
La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases de TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité. Les bases de TFB et de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

Comparaison des bases en 2022 (en €/ha)

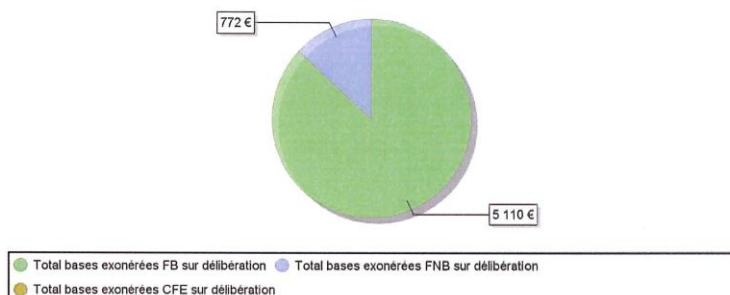


Bases nettes taxées en 2022 (En €)	
Taxe d'habitation (TH)	979 335
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 167 922
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48 201
Taxe additionnelle à la TFNB	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.
Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.
Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissementsvoire certaines entreprises,
2. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBÉRATION(S) EN 2022



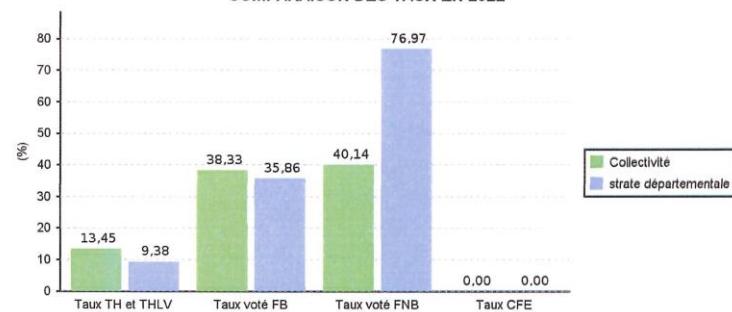
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.
Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux.
Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).

COMPARAISON DES TAUX EN 2022



Fait à TREIGNAC, le 11 avril 2023

Le Maire,
Gérard COIGNAC